

AUTORISATION DE PASSAGE

Je soussigné, Monsieur LUCAS Cyril, Maire de la commune de Charonville, autorise le passage de la course cycliste appelée « les Boucles Entre Beauce et Perche » le 24 MARS 2024 sur les routes de la commune désignées ci-après :

- D 124
- RUE DU PERCHE
- RUE SAINT FIACRE
- RUE DE L'AUBEPINE
- RUE DE LA MAIRIE
- D154
- ECUROLLES
- RUE DE GENARVILLE
- RUE DE LA GROSSE PIERRE
- RUE DE BEAUCE
- RUE DE LA POMPE

A Charonville, Le 18 Janvier 2024

Cyril LUCAS, Le Maire

Le Maire,
Cyril LUCAS